

Eaux de baignade en Bretagne : la qualité toujours au rendez-vous

L'ARS Bretagne assure chaque année le contrôle sanitaire de près de 600 zones de baignade recensées sur le littoral et les plans d'eaux intérieurs de la région.

Ce suivi est réalisé pour éviter l'exposition des baigneurs à une eau pouvant présenter des risques sanitaires. En cas d'épisode de contamination, l'ARS Bretagne évalue le risque pour la santé de la population et détermine les mesures de gestion adéquates, en particulier l'opportunité d'interdire temporairement la baignade.

Sur la base de ces travaux, l'ARS Bretagne publie chaque année le classement des sites de baignade. Pour la saison 2019, 99 % d'entre eux respectent les exigences de qualité établies par l'Union européenne. Seulement six sites sont interdits à la baignade pour la saison touristique.

Des eaux de bonne qualité bactériologique

99 % des sites contrôlés en Bretagne respectent des exigences de qualité de l'Union européenne. Ces données résultent des contrôles menés au cours de la saison 2018 par l'ARS Bretagne. Ainsi, 582 sites seront accessibles à la baignade cet été ; ce en dehors des mesures d'interdiction provisoire qui peuvent intervenir en cas d'épisode de contamination (62 mesures d'interdiction lors de la saison 2018).

Information du public

Les résultats et informations sanitaires liés à la qualité des eaux de baignade sont affichés, à l'initiative des maires, sur des panneaux dédiés à cet effet, habituellement installés à l'entrée des sites de baignade.

Le site internet du ministère en charge de la santé dédié aux eaux de baignade, <http://baignades.sante.gouv.fr>, donne accès à l'ensemble des résultats du contrôle tout au long de la saison balnéaire et permet de connaître les résultats obtenus lors des saisons précédentes. Ce site Internet est disponible en trois langues (français, anglais et allemand) afin de répondre aux attentes du plus grand nombre et en particulier des touristes.

Organisation du contrôle sanitaire des eaux de baignade

Depuis plus de 40 ans, l'ARS Bretagne assure le contrôle de la qualité des eaux de baignade sur les sites en mer et en eau douce déclarés par les collectivités, de début juin à mi-septembre.

Ce contrôle porte principalement sur la qualité bactériologique de l'eau déterminée à travers les deux indicateurs de contamination fécale réglementés : *Escherichia coli* et les entérocoques intestinaux. Pour les baignades en eau douce, une surveillance complémentaire des microalgues potentiellement toxiques - les cyanobactéries - est également réalisée.

En cours de saison, les résultats d'analyse sont comparés à des valeurs seuils permettant d'apprécier la qualité sanitaire instantanée de l'eau de baignade. En cas d'épisode de contamination, la baignade peut être temporairement interdite, ainsi que la pêche à pied récréative si cette activité est pratiquée. Pour les sites en eau douce, les restrictions d'usage peuvent aussi concerner les activités nautiques et la consommation de poisson de pêche.

A l'issue de la saison, un classement sanitaire est calculé pour chaque site de baignade : la qualité de l'eau est qualifiée d'excellente, bonne, suffisante ou insuffisante. Pour être conformes aux exigences européennes, les eaux de baignade doivent être au moins de qualité suffisante.

En 2018

- 590 sites de baignade contrôlés (564 en mer et 26 en eau douce)*
- près de 6 000 prélèvements d'eau et analyses microbiologiques*
- plus de 300 prélèvements d'eau à des fins d'analyses des cyanobactéries et de leurs toxines*

Qualité des eaux de baignade : un réel enjeu de santé publique

Le risque infectieux associé à la baignade se traduit principalement par des gastro-entérites, des otites, des rhinites et des dermatites.

Les eaux douces sont aussi concernées par des risques particuliers, tels que la leptospirose et les proliférations de cyanobactéries.

D'une façon générale, l'apparition de troubles sur la santé dépend du niveau de contamination de l'eau, de l'état de santé du baigneur et de l'intensité de son exposition à l'eau contaminée. Les populations les plus sensibles concernent les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées et les personnes immunodéprimées.

En marge du suivi de la qualité bactériologique des eaux de baignade, le contrôle réalisé par l'ARS Bretagne permet aussi de repérer d'autres situations pouvant occasionner des risques ou interrogations sanitaires (échouage de macroalgues, phénomènes d'eaux colorées, présence de méduses, etc.).

La baignade expose rarement les pratiquants à un risque chimique

La principale problématique concerne le risque infectieux associé à la baignade dans une eau de mauvaise qualité bactériologique